## **RD 994 Ouest de Rodez**

Route hétérogène comportant des incompatibilités avec une vitesse de 90 km/h : arbres proches, glissières béton très proches et souvent non justifiées, élargissement exagéré de la chaussée au détriment de la sécurité latérale.





Glissières très proches : un vrai piège plurimortel en cas de déviation de trajectoire d'un véhicule



Élargissement exagéré de la chaussée au détriment de la largeur laissée à l'accotement. Conséquences : arbres très proches et absence d'accotement et de zone de récupération dérasée.

C'est le cas type de ce que l'on retrouve un peu partout : on a élargi au maximum la chaussée en recherchant la conformité avec le standard de "chaussée de deux voies de 3,50 m" pour privilégier le trafic, en passant outre la recommandation de l'ARP qui demande clairement qu'il ne faut pas élargir de trop la chaussée au détriment d'une largeur minimale de l'accotement : "le calibrage (élargissement de la chaussée) n'est généralement pas une priorité par comparaison au maintien d'une bande dérasée au moins stabilisée de 1,75 m et à l'élimination des obstacles de la zone de sécurité de 4 m". (Extraits du paragraphe 2.3 de l'ARP). L'ARP donne quelques exemples de répartition celui où l'on ne dispose que de 9 m de plateforme, comme c'est le cas de la photo ci-dessus: "si l'on ne dispose que de 9 m de plateforme, la largeur de chaussée doit être seulement de 6 m afin de garder 1,50 m pour la bande dérasée."

